

**REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 21 mai 2019 à 19h30**  
**à la mairie, en salle du Conseil Municipal**

=====

**Président** : Michel PORRIN

**Présents** : Mmes et Mrs CHAPUY B., DOSNE P., JOLY A., LE SANT K., PASSAQUET C., PORRIN M.

**Absents-excuses** : Mr DEROGNAT N. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr GUILLEMOT, lui-même absent en début de réunion – point abordé à son arrivée : éclairage public, approbation du plan de modernisation.

**Secrétaire de séance** : Mr Alain JOLY

**Date de convocation** : Mardi 14 mai 2019

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le Mardi 21 mai 2019 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

**DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET 2019**

Lors de sa séance du 26 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2019, avec des sections de fonctionnement et d'investissement présentées à l'équilibre.

Cependant, ce budget ne respecte pas la règle de l'équilibre des opérations financières telle que définie à l'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, en section d'investissement, le montant de 10.166,20 € du capital de la dette (compte 1641) n'est pas couvert en totalité par les 7.874,20 € de ressources propres (dotations, autofinancement, taxes d'aménagement), soit un déséquilibre de 2.292,00 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de diminuer de 2.292,00 € le montant des dépenses imprévues de fonctionnement afin d'augmenter d'autant le virement à la section d'investissement (autofinancement), comme suit :

Compte / Chapitre	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>Fonctionnement</b>			
D – 022	Dépenses imprévues fonctionnement	2.292,00 €	
D - 023	Virement à la section d'investissement		2.292,00 €
<b>Investissement</b>			
R – 021	Virement de la section de fonctionnement		2.292,00 €
D – 21318	Autres bâtiments publics		2.292,00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les augmentations et diminutions de crédits telles que présentées ci-dessus.

**OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Lors de ses précédentes séances, le Conseil Municipal a décidé d'engager plusieurs opérations d'équipement et notamment : l'aménagement d'une aire de loisirs et d'une place de stationnement PMR sur la partie Nord du cimetière, et la rénovation de la toiture de la Chapelle.

Ces travaux seront en partie financés par des subventions (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat) et le reversement de la TVA par le Fonds de Compensation de la TVA en année n + 2.

En attente du recouvrement de ces financements attendus, il est proposé au Conseil Municipal d'avoir recours à un prêt relais de 2 ans. M. DOSNE présente à l'Assemblée les propositions transmises par la Banque Populaire et par le Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de contracter un prêt relais de 2 ans auprès du Crédit Agricole Centre-Est, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- . Objet : Crédit à court terme taux fixe en attente de subventions ou FCTVA
- . Montant du capital emprunté : 60 000,00 €
- . Durée d'amortissement : 24 mois
- . Taux d'intérêt : 0,30 %
- . Frais de dossier : 380,00 €
- . Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
- . Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu

. Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais ni indemnité. Un remboursement anticipé partiel avant le déblocage total empêche l'utilisation du solde disponible.

### **INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES TROIS ADJOINTS**

Il y a lieu de réviser la délibération n°17/26 du 12 mai 2017 suite à la revalorisation de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et qu'il convient de déterminer les indemnités de fonction de Maire et d'Adjoint sur l'indice brut terminal de référence.

Le conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la révision de la délibération n°17/26 du 12 mai 2017 suite à la revalorisation de l'échelle indiciaire de la fonction publique. soit :

- indemnité de fonction du Maire : 17 % de l'indice brut terminal de référence
- indemnité de fonction des trois adjoints : 6.6% de l'indice brut terminal de référence

### **SIEA Eclairage public : approbation du plan de modernisation**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le nouvel avant-projet détaillé de modernisation des luminaires de divers secteurs établi par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et E-communication de l'Ain (SIEA). Celui-ci porte sur le remplacement de 59 points lumineux par de nouveaux points lumineux à LED, d'une part, et sur l'abaissement de la puissance d'éclairage, d'autre part.

Cette opération permettrait de réaliser une économie d'environ 2.507,00 € annuel sur les consommations électriques.

Le plan de financement prévisionnel comprend une dépense à la charge de la commune de 23.798,63 €, imputable en section de fonctionnement au compte 6554 « Contribution aux organismes de regroupement ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser le projet de modernisation des luminaires sur divers secteurs de la commune tel que présenté par le SIEA, et approuve le plan de financement prévisionnel comprenant une dépense nette restant à la charge de la commune de 23.798,63 €.

### **CHANGEMENT DE LA DOUCHE DU LOGEMENT COMMUNAL : choix de l'entreprise**

Au vu de la vétusté de la douche dans le logement communal, il y a lieu de changer celle-ci.

Deux devis sont présentés au Conseil Municipal : l'Entreprise TISSERAND et SANIDEAL.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'adopter, à l'unanimité, l'offre de l'entreprise TISSERAND.

### **ACHAT DE 4 BANCS PUBLICS**

La commune souhaite acquérir 4 bancs publics. Deux en remplacement autour de l'aire de jeux, un au croisement de la route du Carron et du chemin de la STEP et un place de l'Abbé Gringoz, vers le panneau d'affichage.

Après étude du catalogue de Direct Urbain, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de commander 4 bancs publics de couleur marron pour un montant TTC de 1536 €.

### **DECISION DE NON REOUVERTURE DE 4 TOMBES CÔTÉ NORD-EST DE L'ÉGLISE**

Du fait de la déstabilisation des fondations de l'église dans sa partie nord-est, et afin de garantir la sécurité dans le cimetière, quatre tombes jouxtant le mur de l'édifice ne seront plus ouvertes.

Il s'agit des tombes n° 41 – 42 – 46 et 47.

Une délibération et un arrêté municipal seront pris en ce sens.

Le conseil approuve à l'unanimité, la décision de fermeture définitive des 4 tombes énumérées ci-dessus.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dorénavant, la réglementation exige de la part de chaque association un dossier de demande de subvention indiquant le numéro de Siret de l'association, les motivations de la demande et le bilan financier de celle-ci. Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire les subventions telles qu'accordées en 2018, exception faite pour le club de l'amitié et l'Echo du Suran qui recevront 50 euros de plus et l'AGEK qui bénéficiera d'une subvention exceptionnelle de 350 euros en raison de l'organisation des « rencontres d'octobre », rencontre de spéléologie de niveau national, en 2018, sur les communes de Drom, Corveissiat et Ramasse. Le montant total des subventions s'élève à 3700 euros.

### **FÊTE DU VILLAGE- PRESTATION FEUX D'ARTIFICE : choix du prestataire**

Monsieur le Maire soumet au conseil 2 offres pour la prestation du feu d'artifice tiré lors de la fête du village le 24 août.

Après examen des 2 devis présentés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, et hors présence de Monsieur PASSAQUET, personnellement intéressé, de retenir l'offre de l'entreprise CONCEPT FEUX CREATION qui propose la quantité de matière active la plus importante pour un montant de 1500 euros TTC.

### **TAXE D'AFFOUAGE 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil, cette année, de reconduire à l'identique le montant appliqué l'année dernière, soit 40 €.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de fixer la taxe d'affouage à 40 €.

L'inscription des affouagistes s'effectuera en mairie du 15 juin au 15 septembre 2019.

### **TRANSPORT A LA DEMANDE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par la CA3B d'un système de transport à la demande pour se rendre à Bourg (Rubis'Plus) selon des horaires pré-définis et passant par Ceyzériat et Jasseron (au retour, circuit en sens inverse). Cette prestation est valable pour toute personne en manifestant la demande du lundi au samedi. Concernant les arrêts du transport à Ramasse, le conseil municipal retient la place de l'Abbé Gringoz pour le village du haut et l'arrêt au lavoir pour le village du bas (abri bus)

### **REGLEMENT DU CIMETIERE**

Le règlement actuel du cimetière présente certaines incohérences qui a lieu à modifier. Monsieur le Maire présente, pour information, les différents points à réviser, qui seront statués dans un Conseil Municipal ultérieur.

### **DELEGATIONS DU MAIRE**

Néant

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe que :

- au 1<sup>er</sup> juin., M. Frédéric ROUABAH sera nommé au grade d'adjoint technique stagiaire à temps non complet pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.

- au 1<sup>er</sup> juillet, Mme Caroline ROBIN sera nommée par voie de mutation au grade d'adjoint administratif pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

- Monsieur le Maire présente un détail de la cotisation 2018 du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain pour la commune de Ramasse qui regroupe différentes compétences ; Electricité, SIG (plan cadastral), communication électronique (fibre optique), éclairage public pour un montant total de 4259.29 €.

- Le déploiement du réseau public fibre optique est programmé pour Ramasse en 2020.

- En association avec les communes voisines : Villereversure, Bohas-Meyriat-Rignat, Hautecourt-Romanèche, Cize et Grand-Corent, une sortie accrobranche à la Grange du Pin est organisée le samedi 15 juin. Trois jeunes collégiens de Ramasse se sont inscrits à cette sortie.

- Les bases de la structure du panneau d'information du plan de la commune, au village du bas, sont détériorées. Une remise en état sera effectuée.

- Les volets en bois de la Mairie sont en mauvais état. Ceux-ci seront enlevés.

- Le Maire donne lecture d'un courrier du Président de la CA3B concernant le gymnase de Villereversure qui subit toujours des infiltrations empêchant une utilisation normale de celui-ci. Une procédure juridique est en cours et un expert sera désigné afin de constater l'état actuel de l'équipement et de définir les travaux à réaliser.

- Monsieur le Maire informe le conseil sur l'état du four communal qui, du fait de sa vétusté, se dégrade et qu'il faut envisager son remplacement. Des subventions pourraient être obtenues. Un dossier sera présenté en ce sens lors du prochain conseil municipal.

- Le jour de la fête de Ramasse, le 24 août 2019, une réception aura lieu pour honorer les différents acteurs des travaux entrepris depuis plusieurs années, dans l'Eglise et ses abords, ainsi qu'aux Conches.

- Les travaux d'enrochement aux abords du réservoir d'eau du quartier de l'Eglise ont permis de constater que ce réservoir était plein, et que la pompe pourrait être réparée et utilisée pour l'arrosage des fleurs du bac.

- La pose des claustras autour du dégrilleur débutera prochainement.

- M. CHAPUY demande que le portail de l'ancienne station d'épuration soit évacué, que le chemin de Vaux soit élagué. Ces deux tâches seront réalisées au plus tôt

- Le Conseil Municipal demande à chacun d'entretenir sa bordure de propriété en limite de route.

- Katy le Sant informe que le site internet de la commune de Ramasse hébergé par la CA3B, est en construction et sera mis en ligne en septembre.

La séance est levée à 22h40.

***La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 25 juin 2019 à 19h30***

Affiché le vendredi 28 mai 2019